

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.192

**ZI des Agriers à
ANGOULEME - vente
d'un bâtiment à la
société BRUNET SAS**

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAI-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Patrick BOUTON, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.192**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

ZI DES AGRIERS A ANGOULEME - VENTE D'UN BATIMENT A LA SOCIETE BRUNET SAS

Dans le cadre de ses actions de développement économique, le GrandAngoulême souhaite optimiser sa stratégie immobilière pour la recentrer sur des thématiques prioritaires qui sont l'accompagnement des entreprises en création et en développement, et l'offre de produits locatifs spécifiques dans une logique d'accueil d'entreprises exogènes ou de pointe.

Ainsi, le GrandAngoulême souhaite céder une partie de son patrimoine d'activités et a proposé aux locataires de bâtiments d'acquérir les sites occupés.

La société BRUNET SAS, spécialisée dans les travaux d'électricité, de ventilation de climatisation, de froid, de chauffage pour le bâtiment, emploie une cinquantaine de personnes et est locataire d'un bâtiment de 1 106 m², situé rue des Bosquets dans la Zone Industrielle des Agriers. En vertu d'un bail commercial, elle s'acquitte du paiement d'un loyer annuel de 27 343,08 € HT.

Un accord serait susceptible d'être conclu sur la base d'un prix de vente du bâtiment fixé à 285 000 € HT.

La valeur d'actif serait de 261 908,98 € au 31 décembre 2013 et la plus-value constatée de 23 091,02 € si la vente a lieu en 2013.

La présente vente, consentie par la communauté d'agglomération, sera assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La communauté d'agglomération se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera aux services fiscaux une fraction de la TVA récupérée antérieurement, diminuée d'un vingtième par année civile depuis la date de l'achèvement de l'immeuble.

Pour la présente cession, le montant de la TVA à régulariser sera de 15 405,63 € si la vente a lieu en 2013 et sera due par le preneur au GrandAngoulême.

Le GrandAngoulême versera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville – rue de la Combe à Soyaux.

Vu l'avis du service France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 26 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente à BRUNET SAS, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, du bâtiment sis rue des Bosquets dans la ZI des Agriers, au prix de 300 405,63 € TTC, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

D'INSCRIRE la recette à l'article 775 - Budget annexe développement économique et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 23 octobre 2013